



*Commission Interdépartementale de football Ile de France*

site web : [www.footfsgtidf.org](http://www.footfsgtidf.org)

## PHASE DE BRASSAGE DES COUPES 2018-2019

---

**BULLETIN N° 1 (commun) du 18 septembre 2018**

### Les Comités gestionnaires de la Phase Ile de France de brassage

Comité Paris (**vendredi et du lundi**)  
35, avenue de Flandre – 75019 PARIS  
01.40.35.18.49 [foot@fsgt75.org](mailto:foot@fsgt75.org)

Comité Hauts de Seine (**samedi après-midi**)  
161 rue des Renouillers - 92700 COLOMBES  
01.47.21.52.14 [fsgt@fsgt92.org](mailto:fsgt@fsgt92.org)

Comité Seine St Denis (**samedi matin**)  
16, avenue Paul Eluard – 93000 BOBIGNY  
01.48.31.12.59 [accueil@fsgt93.fr](mailto:accueil@fsgt93.fr)

Comité Val de Marne (**dimanche matin**)  
115, avenue Maurice Thorez – 94200 IVRY  
01.49.87.08.50 [fsgt94@wanadoo.fr](mailto:fsgt94@wanadoo.fr)

## INFORMATIONS GENERALES

Ce document précise les modalités qui seront appliquées concernant la phase de brassage qui constitue la phase "commune" à la Coupe Nationale Auguste Delaune et aux différentes coupes régionales et départementales de chaque moment de pratique.

A l'issue de cette phase, les équipes participantes seront ventilées, suivant leur classement et leur souhait formulé lors de leur engagement :

- soit en coupe nationale Auguste Delaune
- soit en coupe régionale
- soit en coupe départementale

Les commissions départementales de football assurent la gestion de la phase de brassage, sur le principe d'une répartition par moment de pratique.

Pour des raisons de simplification, chaque comité ayant donné son accord, la gestion sera assurée de la manière suivante :

|                     |                         |
|---------------------|-------------------------|
| Lundi et Vendredi : | gérées par le Comité 75 |
| Samedi Matin :      | gérées par le Comité 93 |
| Samedi Après-Midi : | gérées par le Comité 92 |
| Dimanche Matin :    | gérées par le Comité 94 |

Comme pour le championnat, les organismes de gestion se réunissent le mardi soir dans chaque comité. La gestion de l'épreuve comprend :

- la réception et le contrôle des feuilles de match
- la validation des résultats saisis par les clubs sur internet
- la vérification de la qualification des joueurs
- l'enregistrement des cartons distribués
- le traitement des courriers des clubs
- l'enregistrement des rapports d'arbitres
- la transmission des dossiers à la S/C des Litiges

Les litiges courants sont traités par les sous-commissions de litiges de chaque comité.

Les litiges importants sont traités par une Commission spéciale "Île-de-France" à Pantin, sur demande des Comités Départementaux qui lui transmettent le dossier complet.

Les feuilles de match sont à adresser au comité gérant la demi-journée concernée dès le lendemain de la rencontre et doivent parvenir pour **LE MARDI QUI SUIT LA RENCONTRE**.

Chaque équipe devra utiliser les feuilles de matches de couleurs spécifiques à la phase de brassage :

**Vendredi (Gris)**  
**Samedi Matin (Vert)**  
**Samedi Après-Midi (Jaune)**  
**Dimanche (Blanc)**  
**Lundi (Rose)**

Tous les renseignements demandés doivent être obligatoirement indiqués de manière très lisible.

Les clubs peuvent consulter les calendriers complets et détaillés par demi-journée, ainsi que les informations "annuaire", sur le même site web que la gestion des championnats. Les équipes évoluant dans un des championnats régionalisés doivent saisir leur résultat à l'aide de leur identifiant habituel.

## **1 - LE BRASSAGE EST OBLIGATOIRE POUR LA COUPE DELAUNE**

Pour pouvoir se qualifier en phase nationale de la coupe Delaune (32èmes de finale), la participation au brassage est obligatoire.

### **MODALITES DE TIRAGE DES RENCONTRES**

La phase de brassage comporte trois tours. Les rencontres sont tirées au sort parmi les équipes d'une même demi-journée.

### **MODALITES DU CLASSEMENT**

Les équipes sont classées par moment de pratique (par exemple toutes les équipes du vendredi soir sont dans un seul et même classement du vendredi).

Le nombre d'équipes de la région Île de France qui pourront participer aux 32èmes de finale de la coupe Delaune sera fixé par le Collectif national de la coupe Delaune.

Ce nombre sera réparti proportionnellement sur les 5 moments de pratique (vendredi, samedi matin, samedi après-midi, dimanche, lundi).

La Commission Inter-départementale d'octobre, définira le nombre d'équipe, par demi-journée, qualifiées pour participer au tour de cadrage IDF du moi de décembre et janvier.

Les équipes sont classées en fonction :

- du nombre moyen de points obtenus (nb de points absolus divisé par nb de matchs joués)
- de la différence moyenne de buts (marqués-encaissés)
- du nombre moyen de buts marqués

### **ATTENTION LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE CONTINUE !**

Les régions appliquent les décisions prises concernant la lutte contre la violence et l'Île-de-France remet en place les dispositions de l'an dernier, à savoir :

mise en place d'une comptabilisation des unités de pénalité selon le barème suivant

1 carton rouge = 5 unités

1 carton jaune = 2 unités

1 carton blanc = 1 unité

et retrait de points au classement, à raison de 1 point de moins par tranche de 5 unités.

de 0 à 4 unités : pas de sanction

de 5 à 9 unités : 1 point de moins

de 10 à 14 unités : 2 points de moins

etc.

mise en place d'une commission de validation des qualifications qui examinera individuellement chacune des équipes en position de se qualifier. Cette Commission pourra décider de ne pas retenir les équipes dont le comportement inadapté aura été constaté au cours de matchs de compétitions (coupes **ET CHAMPIONNAT**) depuis la dernière phase de qualification en coupe (prise en compte des dossiers de litiges, problèmes divers identifiés dans les rapports d'arbitres, etc.)

La commission de validation se réunira avant le tour de cadrage prévu en décembre 2018.

## **2 - COUPES REGIONALES**

Pour pouvoir participer à la coupe régionale de son moment de pratique, il faut avoir choisi d'y participer (seul le dossier d'engagement "coupes" en fait foi).

Plusieurs cas de figures sont possibles

- si l'équipe est engagée aussi en Delaune, c'est le classement qui déterminera si l'équipe continue en Delaune ou en coupe régionale.

- si l'équipe n'a pas choisi la Delaune mais dispute la phase de brassage, elle sera classée dans un classement "coupe régionale" duquel seront choisies 75% des équipes qui disputeront la coupe régionale en question.

- si l'équipe n'a pas choisi de disputer la phase de brassage, elle disputera une phase par élimination directe de laquelle seront choisies 25% des équipes qui disputeront la coupe régionale en question.

Le même principe de classement unique sera appliqué pour les coupes régionales, sur le modèle de celui de la coupe Delaune.

### **EN CONCLUSION**

La vigilance est encore de mise cette année pour éviter les débordements et comportements inadaptés. Chaque club devra faire les efforts pour être digne de participer aux épreuves de coupes dans le respect de ses adversaires et de la FSGT.

Le site web sera encore le meilleur outil pour suivre l'évolution de toutes ces épreuves et votre position aux classements des coupes que vous aurez choisies de disputer.

Une seule adresse pour cela : <http://www.footfsgtidf.org>

# REGLEMENT ET LOIS DU JEU

## ATTENTION

**Pour la saison 2018/2019, la Commission Inter-départementale a décidé d'appliquer les mêmes règles qu'en championnat pour la phase de brassage :**

### **Qualification des participants**

Tous les participants devront être régulièrement qualifiés avant la rencontre.

Pour participer à un match officiel, tous les joueurs devront obligatoirement avoir 17 ans au cours de la saison 2018/2019, soit être né avant le 30 juin 2002. Toute dérogation à cette règle entraînera la perte du match par pénalité pour l'équipe fautive.

Chaque joueur doit avoir sa licence et une pièce d'identité (ou une copie de sa pièce d'identité) à chaque rencontre.

***Depuis cette saison les équipes ont la possibilité de faire contrôler et certifier l'identité portée sur les licences par leur Comité. (voir bulletin n°0)***

### **Cas des Clubs à équipes multiples**

**Si un Club possède plusieurs équipes engagées dans le brassage, une liste nominative concernant chaque équipe engagée devra parvenir à la Commission gestionnaire au plus tard avec la première feuille de match.**

Il ne pourra y avoir de "glissement" de joueur(s) d'une équipe à une autre.

Ne pourront être ajoutés à ces listes que de "nouveaux joueurs".

Dans le cas où la liste nominative ne serait pas transmise, il sera pris comme appartenant à l'équipe avec laquelle un joueur apparaît pour la première fois sur une feuille de match de coupe.

### **Lois du jeu (rappel)**

- Avancée ou recul de 10 m sur coup franc ou touche, en cas de contestation.
- Seize joueurs sur la feuille de match avec remplacements tournants sans arrêt de jeu.
- Deux arbitres de centre obligatoires, officiel(s) et(ou) bénévole(s).
- Pas de juge de touche

**Attention : Dans cette phase de brassage il n'y a *ni prolongation, ni tirs aux buts.***

### **Cartons**

- Joueurs sanctionnés par carton blanc, carton jaune ou carton rouge (voir rubrique "Sanctions d'arbitrage")
- Carton rouge utilisable à tout moment si le motif le nécessite (Comme en championnat)
- Carton jaune utilisable à tout moment si le motif le nécessite (Comme en championnat)
- Carton blanc pour énervement (Comme en championnat)

## **SANCTIONS D'ARBITRAGE**

### **Sortie temporaire signifiée par un carton blanc**

Pour un même joueur, le premier carton blanc entraînera une exclusion de 5 minutes, le second une exclusion de 5 minutes, le troisième, une exclusion définitive.

### **Avertissement, signifié par un carton jaune**

Pour un même joueur, le 1<sup>er</sup> carton jaune entraînera une exclusion de 10 minutes, le second une exclusion définitive. Deux avertissements en Coupe dans le même match sont sanctionnés d'un match automatique de suspension pour le match effectif de **Championnat ou de Coupe** qui suit le deuxième carton jaune.

Si une équipe se retrouve à 7 sur le terrain, suite à la sortie temporaire simultanée de joueurs différents, l'arbitre arrêtera la rencontre et l'équipe aura mach perdu par forfait déclaré pour nombre insuffisant de joueurs sur le terrain. (voir Art. 20)

### **Expulsion, signifiée par un carton rouge (sauf actes d'anti-jeu)**

En cas d'exclusion d'un joueur pour carton rouge direct, le joueur est suspendu jusqu'à réception de son rapport (sous 15 jours) à sa commission gestionnaire.

La Commission aura alors 15 jours pour traiter le dossier. Sans rapport du joueur, la décision sera prise en fonction des autres pièces du dossier et la sanction la plus lourde prévue au barème sera appliquée au joueur.

## **HORAIRES DES RENCONTRES**

Les rencontres se jouent à l'horaire de concession de l'équipe recevant ou du Comité détenant le contrat de location.

Les rencontres se déroulent sans prolongation.

## **CALENDRIERS DES EPREUVES**

### **Phase de brassage Ile de France**

Elle se joue sur trois tours, par moment de pratique aux dates suivantes :

**Attention particulière pour le dimanche** (week-ends non communs avec les autres moments)

|                          | <b>Vendredi</b> | <b>Samedi</b> | <b>Dimanche</b> | <b>Lundi</b> |
|--------------------------|-----------------|---------------|-----------------|--------------|
| 1 <sup>ère</sup> journée | 28/09/2018      | 06/09/2018    | 30/09/2018      | 08/10/2018   |
| 2 <sup>ème</sup> journée | 19/10/2018      | 20/10/2018    | 14/10/2018      | 22/10/2018   |
| 3 <sup>ème</sup> journée | 30/11/2018      | 01/12/2018    | 28/10/2018      | 03/12/2018   |

Tour de cadrage IDF pour les 32eme pour la participation a la Coupe Nationale A. DELAUNE

|         | <b>Vendredi</b> | <b>Samedi</b> | <b>Dimanche</b> | <b>Lundi</b> |
|---------|-----------------|---------------|-----------------|--------------|
| Cadrage | 14/12/2018      | 15/12/2018    | 16/12/2018      | 17/12/2018   |

## **CLASSEMENTS ET QUALIFICATIONS**

Comptage des points en brassage :

- Match gagné : 3 points
- Match nul : 2 points
- Match perdu : 1 point
- Match perdu par forfait ou pénalité : 0 point

RAPPEL : Il n'y a pas de tirs aux buts en cas d'égalité après le temps de réglementaire.

Les équipes sont classées de 1 à X (X est le nombre d'équipes engagées dans la même demi-journée) en fonction de la moyenne de points marqués par rencontre, de la différence moyenne de buts (marqués-encaissés) et du nombre moyen de buts marqués et éventuellement des sanctions sportives (cartons) :

Barème des sanctions sportives :

- 1 carton rouge = 5 unités
- 1 carton jaune = 2 unités
- 1 carton blanc = 1 unité

Retrait de points au classement, à raison de 1 point de moins par tranche de 5 unités.

- de 0 à 4 unités : pas de sanction
- de 5 à 9 unités : 1 point de moins
- de 10 à 14 unités : 2 points de moins
- etc.

Un quota de places (calculé en fonction du nombre d'équipes engagées) permet de connaître les équipes qualifiées pour chacune des coupes.

A noter que pour la coupe Nationale A Delaune, une commission de validation statuera en dernier ressort sur la participation des équipes pour le tour de cadrage.

La commission de validation examinera individuellement chacune des équipes en position de se qualifier. Elle pourra décider de ne pas retenir les équipes dont le comportement inadapté aura été constaté au cours de matchs de compétitions (coupes ***ET CHAMPIONNAT***) depuis la dernière phase de qualification en coupes (prise en compte des dossiers de litiges, problèmes divers identifiés dans les rapports d'arbitres, etc.)

## **DESIGNATIONS DES ARBITRES ET INDEMNITES D'ARBITRAGE**

Les arbitres officiels sont désignés par les Comités des clubs recevant (ou considérés comme tels pour les situations particulières).

Les indemnités d'arbitrage (2 x 50 euros) sont à régler par moitié par chacun des deux clubs, sur présentation de la convocation officielle et contre délivrance d'un reçu.

## **PROBLEMATIQUE DES TERRAINS POUR LE SAMEDI (matin et après-midi)**

Depuis de nombreuses années la FSGT Ile de France a un accord de principe avec la Ligue de Paris Ile de France de la FFF (Fédération Française de Football), sur l'alternance de l'utilisation des terrains, applicable aux compétitions du samedi (matin et après-midi).

Cet accord donne les "priorités" d'utilisation pour les clubs partageant leur terrain (le même jour et au même horaire) avec un club de l'autre fédération.

## **PROBLEMATIQUE DES TERRAINS DU VENDREDI SOIR ET LUNDI SOIR**

Certaines équipes ne disposent pas d'installation propre, essentiellement celles du Comité 75 et 93, ainsi que certaines équipes disputant le championnat de foot à 7 et participant aux épreuves de coupes de foot à 11.

Les calendriers établis tiennent compte de ces contraintes de terrains et il peut arriver qu'une équipe "visiteuse" voit le match planifié sur son propre terrain, si celui-ci est disponible.

## **GESTION INFORMATIQUE**

Les équipes sont tenues de saisir leurs résultats sur internet (même procédure que pour le championnat). Seules les feuilles de match originales, reçues par les comités de gestion, permettront de valider les résultats saisis par les clubs.

## **CALENDRIERS**

Les calendriers complets sont consultables sur le site et une version de ces calendriers est jointe à ce premier bulletin.

## **BULLETINS A VENIR**

Les autres bulletins de la phase de brassage seront spécifiques à chaque moment de pratique et seront envoyés aux clubs par les comités respectifs gérant chaque demi-journée.